



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION  
n° 2025 - 03 - 12

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le **12 JUIN 2025**

ID : 085-200023778-20250605-DL\_2025\_03\_12-DE

S L O W

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Valérie VECCHI.

**Pouvoirs :** Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Jean CANTIN à Thierry FAVREAU / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

**Avenants aux marchés n° 2023-013 et MP 2023-014  
impression papier et adhésifs relance de la  
consultation consécutive à déclaration sans suite**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a conclu le 5 mai 2023 des accords-cadres à bons de commande d'impression papier et adhésifs référencés 2023-013 à 2023-015 avec respectivement OFFSET 5 pour les lots 1 et 2 et DS IMPRESSION pour le lot 3 Adhésifs covering, d'une durée de 2 ans à compter de leur notification, reconductibles tacitement une fois pour 2 ans comportant les seuils suivants :

Lot	1 <sup>ère</sup> période de 2 ans		Cumul toutes périodes (4 ans)	
	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT
Lot 1 : Documents administratifs et de communication Agglomération	50 000 €	170 000 €	100 000 €	340 000 €
Lot 2 : Communication La Balise	26 000 €	40 000 €	52 000 €	80 000 €
Lot 3 : Autocollants	8 000 €	30 000 €	16 000 €	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 000 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>168 000 €</b>	<b>480 000 €</b>

Dans le cadre de l'exécution du marché précédant, dans lequel la révision des prix était annuelle, le titulaire du marché d'impression avait fait part des difficultés qu'il connaissait eu égard à la forte volatilité des prix des matières premières (papier), des fluides (électricité) et des coûts de maintenance de ces machines. Aussi, afin de pallier ces difficultés, et selon les préconisations du Ministère de l'Economie et des Finances qui invitait les acheteurs à prévoir une périodicité de révision des prix plus fréquente qu'une révision annuelle, il a été prévu dans le cadre de la relance des marchés d'impression 2023-013 et 2023-014, une révision des prix à l'acompte.

Or, le titulaire des marchés 2023-013 Lot 1 : Documents administratifs et de communication Agglomération et 2023-014 Lot 2 Impression des documents de Communication La Balise, OFFSET 5, a fait savoir que cette périodicité des révisions, si elle lui permettait effectivement d'être rémunéré au plus juste, induisait de sa part des réajustements comptables chronophages.

Aussi, il est proposé aux élus communautaires d'approuver la passation d'un avenant aux marchés 2023-013 Lot 1 : Documents administratifs et de communication Agglomération et 2023-014 Lot 2 Impression des documents de Communication La Balise, afin de modifier la périodicité de révision des prix afin de prévoir qu'elle soit à date de notification de l'avenant pour l'année 2025 et à date anniversaire du marché, soit le 5 mai 2026.

Le Conseil Communautaire est invité à émettre un avis sur le projet de délibération suivant visant à approuver la conclusion d'un avenant n° 2 au marché 2023-013 Lot 1 : Documents administratifs et de communication Agglomération et d'un avenant n° 1 au marché n° 2023-014 Lot 2 Impression des documents de Communication La Balise, sans incidence financière ayant pour objet de modifier la périodicité de la révision des prix afin de prévoir que la révision soit annuelle (à date de notification de l'avenant pour l'année 2025 et à date anniversaire du marché, soit le 5 mai 2026).

**Le Conseil Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2, R 2161-2 à 5,**

**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés du Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,**

**Vu la délibération n° 2022 06 05 du 21 juillet 2022 portant autorisation de lancement d'une consultation et de signature des accords-cadres à bons de commande d'impression papier, adhésifs, et covering,**

**Vu la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offre du 16 mars 2023,**

**Vu les marchés n° 2023-013 et 2023-014**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 mai 2025,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver la conclusion d'un avenant n° 2 sans incidence financière au marché 2023-013 Lot 1 : Documents administratifs et de communication Agglomération et d'un avenant n° 1 au marché 2023-014 Lot 2 Impression des documents de Communication La Balise modifiant la périodicité de révision des prix ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés sus cités.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 12 JUIN 2025  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 12 JUIN 2025

Givrand, le 10 juin 2025

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*